



## Les sectes et l'école

Bernard Jolibert

► **To cite this version:**

Bernard Jolibert. Les sectes et l'école. Expressions, Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) Réunion, 2003, pp.159-172. hal-02406632

**HAL Id: hal-02406632**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406632>**

Submitted on 12 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES SECTES ET L'ÉCOLE

**Bernard JOLIBERT**

IUFM de la Réunion

**Résumé.** – L'Éducation nationale est, plus que jamais, l'objet de tentatives répétées d'infiltrations de la part de multiples sectes. Tout récemment, les « scientologues » ont inondé les établissements du second degré d'ouvrages visant explicitement au prosélytisme et présentant leur gourou-fondateur comme un nouveau messie. Les enfants sont des proies faciles et les sectes se présentent aujourd'hui comme simples entreprises organisatrices de stages psycho-pédagogiques aux méthodes révolutionnaires et à la thérapie miraculeuse. Leur véritable objectif reste le recrutement de membres dociles. Aussi le Ministère a-t-il mis en place les mesures visant à lutter plus efficacement contre cette invasion sectaire. D'aucuns s'empressent de dénoncer une nouvelle chasse aux sorcières. À tort, car c'est la liberté intellectuelle, morale, affective et même religieuse des enfants confiés à l'institution scolaire qui est menacée !

*Abstract.* – *French National Education is, more than ever, a target of varied sects. Recently "scientologists" have invaded secondary schools with proselytising books introducing their founder as a new Messiah. Childhood is an easy prey for sects of all kinds. They introduce themselves in schools as an organiser of training courses in psychology, sociology, communication or pedagogy using revolutionary, miraculous methods, but their real purpose is to recruit new obedient followers. So, the Ministry of Education has created groups to survey this deceitful invasion. This is not a question of religious intolerance, as some are prompt to allege, but of protecting children. Indeed, their moral, intellectual, religious freedom is more and more in danger.*

Un nombre important d'offensives sectaires s'est manifesté ces dernières années au sein de l'Éducation nationale afin d'en infiltrer les structures pour mieux approcher l'enfance au point que le ministre a dû inscrire au *Bulletin officiel* n° 23 du 26 juin 2002 (pp.1563-1565), un certain nombre de mesures visant à renforcer la surveillance des mouvements sectaires dans les écoles et permettant la mise en place de dispositifs précis de lutte contre ce prosélytisme croissant qui menace la neutralité traditionnelle de l'institution et, plus encore, la liberté intellectuelle, morale et même religieuse des enfants qui nous sont confiés.

Outre les entreprises privées qui disposent d'un budget spécial pour la formation de leurs personnels, l'institution scolaire publique ou privée représente pour les sectes de tous ordres un enjeu économique considérable. Les

enfants et les adolescents sont à un âge suggestible, les parents et les maîtres anxieux de réussite scolaire. L'institution, quant à elle, de plus en plus séduite par la privatisation et demandeuse de stages en tous genres, se montre prête à se décharger sur des organismes privés dès que ceux-ci se présentent comme « facilitateurs d'apprentissages, régulateurs comportementaux ou fluidifiants communicationnels ». Autant de raisons qui font de l'École au sens large un terrain de choix pour des sectes toujours désireuses d'augmenter à la fois le nombre de leurs adeptes et leurs sources de financement.

Masquées par des arguments apparemment psychologiques, sociologiques, moraux, voire pédagogiques, elles ne dévoilent leurs intentions manipulatrices que tardivement, après une sélection minutieuse de leurs victimes, sélection que permettent des stages savamment enchaînés afin de repérer les individus les plus fragiles et, par suite, les plus sensibles aux manœuvres de persuasion. De telles sectes s'avancent le plus souvent dissimulées par des sociétés-écran en apparence chaleureuses et valorisantes qui leur servent de sergents recruteurs.

## Une approche masquée

Il paraît intéressant d'emblée de prendre un exemple d'approche sectaire particulièrement limpide dans le contexte local. Le « Système du corps miroir » de Martin Brofman a entrepris en 1997 à l'IUFM de la Réunion une tentative de recrutement indirect grâce à l'association « Dialogues ». Cette association, cautionnée par Jacques Salomé, fondateur du « Regard fertile », centre de formation destiné « à toute personne désireuse de changer et de dynamiser sa vie en l'ouvrant à des échanges plus vrais, plus pleins et plus chargés de sens », a proposé une série de conférences séduisantes sur le « bonheur de l'apprenant », « comment devenir un meilleur compagnon de soi-même ? » aux membres de l'Éducation nationale par voie d'affichage interne. Plusieurs stages d'approfondissement étaient prévus pour adultes et enfants : « expérience d'apprentissage pour les enfants, pleine d'amour, de chaleur et de joie ». L'ensemble des divers stages progressifs qui devaient se dérouler sur quatre mois avait pour objectif final l'accueil du gourou en personne et l'intronisation du futur membre dans le groupe spécialisé dans « l'exploration des états de conscience non ordinaires et le changement des croyances limitatives et des réalités auto-crées ».

Il est éclairant de citer quelques extraits de la surprenante biographie du maître tant attendu :

« Martin Brofman expérimente une tumeur cancéreuse au stade terminal à la moelle épinière, au niveau des cervicales, jugée inopérable et est condamné par la médecine. Il découvre alors des techniques de contrôle mental et, un an plus tard, il est guéri. Autre bénéfice, il n'a plus besoin de lunettes... Le "Système du corps-miroir" est une synthèse de technologies occidentales et des philosophies orientales » (Association « Dialogues », 1996).

Encore fallait-il lire jusqu'au bout la plaquette affichée à tous les points stratégiques de l'IUFM et du Rectorat pour voir que cette série de stages « médico-psycho-socio-pédagogiques », dont le coût individuel total avoisinait les dix mille francs, aboutissait finalement à « ouvrir l'esprit vers de nouvelles dimensions » et à une séance de « guérison individuelle avec le maître ». Au plan théorique, la montagne pseudo-conceptuelle accouchait d'une souris, en revanche au plan interhumain, le piège se refermait sur l'adepte sans défense. Séduction, emprise, conversion, enfermement, exploitation : l'exemple conjoint de Martin Brofman et de Jacques Salomé développe clairement des cinq temps forts du processus d'embrigadement sectaire.

On commence par des conférences gratuites sur le « bonheur » de l'éduqué, bonheur dont, cela va de soi, l'institution ne se préoccupe jamais suffisamment ; on poursuit par le repérage de personnes fragiles, demandeuses d'aide psychologique ; on convie à des stages payants sur l'« écoute de nos enfants et l'écoute de l'enfant en nous » ; on passe ensuite à des stages où sont conviés les enfants eux-mêmes où il est question de « techniques de guérison et de système du corps-miroir » ; pour finir dans des stages intensifs, très onéreux, isolés, où apparaît enfin le gourou-guérisseur qui « lit » les symptômes, travaille à la « lumière blanche » et réveille enfin les « cakras », brisant les dernières résistances. Cette tentative, pour être caricaturale, n'est pas exceptionnelle. Depuis, plusieurs sectes « orientalisantes, pseudo-religieuses, scientologiques » ont tenté d'infiltrer l'institution de manière plus ou moins discrète.

Ce phénomène d'entrisme au sein d'institutions existantes, à la fois rémunératrices et valorisantes pour les candidatures futures, n'est ni original ni, semble-t-il, appelé à disparaître rapidement du paysage scolaire et universitaire. L'affaiblissement de l'exigence laïque dans l'école, la montée de tous les fanatismes, la promotion de l'irrationnel à tous les niveaux pédagogiques, la chute lente mais inéluctable de l'universel religieux permettant toutes les dérives manipulatrices, on voit apparaître des sectes de toutes natures qui viennent frapper à la porte de l'Éducation nationale.

Durant ces quatre dernières années, lors de l'examen des dossiers de candidatures externes aux stages MAFPEN ou SAFFOR destinés aux personnels

de l'Éducation nationale, sur une centaine de dossiers examinés à la Réunion, une dizaine présentait des signes explicites de dérive sectaire. Il y était question « d'activation mentale, de méditation transcendante, de psychodynamique transactionnelle, de conscience élargie, de chakras, de développement des circuits vibratoires, de dianétique, d'énergo-chrono-kinèse, de fasciathérapie, d'instinctothérapie, de sophrologie, de kinésiologie, de naturothérapie », voire de « thérapie holistique, de *chanelling* et de programmation neuro-linguistique ». Tous ces thèmes, plus ou moins obscurs et compatibles entre eux, correspondent à des pratiques coercitives quand bien même ils tenteraient de prétendre le contraire. Présentées comme destinées à favoriser les apprentissages scolaires, la communication interhumaine et la découverte du bonheur dans l'harmonie tant interne qu'externe, ils visent en fait à conduire le disciple à la dépendance absolue par rapport au groupe restreint de renfermement, et à travers lui, à son leader.

Rien qu'à propos de la Scientologie, les masques divers permettant l'infiltration dans l'éducation ou la formation peuvent changer de forme selon les besoins, les circonstances ou les risque de dévoilement. Cette église auto-proclamée se présente sous les divers noms de « Centre de dianétique, *Celebrity Center*, *WISE*, IAS, CFSD, Méthode Ron Hubbard, École de l'éveil, Cybèle Langues, École de rythme, *Prima Linea*, Méthode internationale de dessin », etc. Pour illustrer par quelques exemples cette faculté de dissimulation et de transformation rapide, on peut en référer à la proposition des raéliens aux chefs d'établissement de participer à l'éducation à la citoyenneté dans leurs lycées et collèges.

Plus subtilement et plus récemment encore, les scientologues, exploitant une confusion possible avec la Ligue des droits de l'homme, ont avancé des prestations en apparence éducatives. La soi-disant « Commission des citoyens pour les droits de l'homme », proposant des interventions ponctuelles au sein de l'école, n'était qu'une filiale recruteuse masquée de la Scientologie. Il existe, basées sur la même ambiguïté de vocable, des écoles qui relèvent directement de groupes sectaires, tels l'École de philosophie, l'École de l'éveil, l'École internationale de méditation, l'Institut primal européen, l'Institut gnostique d'anthropologie, l'Institut de recherches psychanalytiques qui n'ont que peu de rapports avec les activités d'éveil telles qu'on les pratique dans les écoles, l'anthropologie universitaire, la métapsychologie freudienne ou la philosophie platonicienne.

## **Des enfants victimes**

À l'échelon national, il est manifeste que les sectes ne se contentent plus d'attirer hommes et femmes en quête de sécurité et de spiritualité ; elles visent de plus en plus nettement le recrutement de jeunes, élèves ou étudiants qui sont les futures élites de la nation. D'ailleurs, l'embrigadement des enfants est l'un de critères retenus par les renseignements généraux pour qualifier les organisations sectaires. Les autres sont : la déstabilisation mentale, les exigences financières croissantes, la rupture avec la milieu d'origine, les atteintes à l'intégrité physique, le discours anti-social, les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics, l'importance des démêlés judiciaires, le détournement des circuits économiques légaux. On peut y ajouter un signe des plus explicites : l'impossibilité de quitter l'organisation une fois que l'on y est entré sans risques, menaces de rétorsion ou sanctions brutales. Si tous ces signes sont rarement réunis en totalité, leur cumul permet cependant de mesurer le degré et l'importance de la dérive sectaire d'un groupe particulier. À ce propos, il faut noter que toutes les sectes n'ont pas le même degré de nuisance. Il ne fait aucun doute que Les Témoins de Jéhovah ne sauraient se voir confondus en dangerosité avec la secte AUM de Shoko Asahara.

Pourtant, il reste certain que la tentation sectaire existe dans certains groupes religieux, les plus rigoristes moralement. Une lecture au premier degré du texte le plus respectable, l'enfermement des disciples dans une certitude absolue, la diabolisation des exclus, la surveillance réciproque et constante des membres, tous ces traits conduisent à considérer les Témoins de Jéhovah, en dépit du laxisme de la législation anglo-saxonne et des efforts circonstanciels des jéhovistes pour s'adapter aux exigences contemporaines, comme un groupe suspect de tentation sectaire. On objectera qu'il est parfois difficile de distinguer secte et religion. Certes, le travail est délicat, d'autant plus que les groupement sectaires s'efforcent d'entretenir la confusion. Si on veut essayer d'éviter l'obscurité, il est pourtant nécessaire de préciser les contours de chacun.

Le terme « secte » a été de tous temps entaché d'une connotation péjorative, y compris dans l'Antiquité. Max Weber rappelle justement que leur prolifération moderne trouve son origine sur le terrain protestant de la Renaissance et que les querelles intestines n'ont rien fait pour en améliorer l'image. Historiquement cependant, c'est surtout à partir de 1945 que les sectes ont commencé à faire problème en France. Soutenues financièrement par les pays anglo-saxons vainqueurs, elles ont lancé sur l'Europe leur prosélytisme avec dynamisme au point d'apparaître comme un danger pour les Églises en place comme pour la tradition laïque.

À partir de 1968, ces sectes d'origine religieuse cèdent le terrain à des mouvements plus radicaux caractérisés par le rejet de toute référence transcendante traditionnelle, par l'anti-intellectualisme, par le refus du politique et par la promotion de l'épanouissement individuel. L'entrisme de ces derniers types de sectes dans les institutions éducatives (familles, écoles, collèges, lycées, universités, centres de formation, etc.) a provoqué, à partir des années 1970, la constitution d'organisations anti-sectaires dénonçant les manipulations, les dissimulations, les méthodes violentes, les détournements personnels ou financiers devenus pratiques courantes dans l'univers sectaire.

Afin de distinguer attitude religieuse authentique et attitude sectaire sur un exemple clair, il est possible de citer une lettre particulièrement éclairante, celle d'une grand-mère à ses petits enfants entraînés par leur mère dans le jéhovisme le plus traditionnel. Cette lettre (*MGEN*, 2002, p.15) met à jour ce renfermement exclusif du groupe sur lui-même qui caractérise la dérivation sectaire :

« Lire la Bible en vrai chrétien, ce n'est pas se servir de la parole de Dieu pour confirmer ses propres idées, ni pour propager une théorie, c'est se laisser remettre en question par cette Parole, c'est chercher humblement ce que Dieu veut. Vous avez une vision manichéenne du monde : d'un côté le Bien, de l'autre le Mal. Grave erreur, car ils sont intimement liés. Le Mal n'est jamais un absolu... Comprendre la parole de Jésus comme une incitation à la haine, ce serait faire de lui un tortionnaire, alors qu'il ne cesse de demander d'aimer, même ses ennemis. Il a fustigé les pharisiens qui, sous prétexte d'amour de Dieu, négligeaient l'amour qu'ils devaient à leurs parents. Il n'y a pas de plus grande perversion que de se servir de la parole de Dieu pour écraser, mépriser ou ignorer l'homme.

» Votre Jéhovah ne vous a jamais appris les qualités essentielles d'un fervent chrétien : l'amour du prochain, la bonté, la compassion, l'humilité, le désir de soulager un peu la détresse qui nous entoure. Au contraire, il a mis dans votre cœur une grande sécheresse, a développé l'égoïsme, la vanité, l'orgueil et la haine pour tous ceux qui ne sont pas de votre côté. »

Pour ce qui touche aux mineurs, cette lettre montre qu'ils sont doublement otages. D'abord, ils sont victimes de leurs parents qui, victimes eux-mêmes, les entraînent dans leur dérivation alors qu'ils n'ont encore aucun moyen rationnels de défense critique.

Victimes aussi, les enfants le sont en raison de leur vulnérabilité naturelle générale. Plus fragiles affectivement, désireux de se conformer aux désirs des adultes, d'être reconnus d'eux, anxieux de se voir exclus du groupe dont ils reçoivent sens, amour et protection, ils sont exposés aux abus de toutes sortes, y compris la maltraitance, l'exploitation économique ou sexuelle. L'enfance est une proie facile pour qui sait s'en approcher. Sans défenses

critiques solides, elle est aisée à séduire. On comprend alors que les sectes investissent lourdement dans la sphère éducative. Certaines dirigent directement des établissements privés, d'autres proposent des enseignements post ou périscolaires, des cours de soutien ou de rattrapage. D'autres encore organisent des colonies de vacances ou des stages de musique, voire de musicothérapie, étendant ainsi leur territoire de recrutement aux œuvres périscolaires.

## De multiples apparences

D'où les questions immédiatement pratiques qu'on est en droit de se poser concernant les sectes : à quels signes patents est-il possible d'en reconnaître les manifestations ? Comment se prémunir contre leurs tentatives de séduction et d'infiltration ? Toutes les sectes présentent-elles le même caractère de dangerosité ? Quels points communs peut-il y avoir entre la Scientologie de Ron Hubbard, le « néo-pentecôtisme », Soka Gakkai, les raeliens de Claude Vinson, l'Ordre du temple solaire, l'Association internationale pour la conscience de Krishna, le *New Age*, etc. (la liste pourrait se poursuivre à l'infini) ?

Bien peu de chose à vrai dire, aussi bien quant aux apparences que quant aux contenus. C'est là une difficulté de poids quant on tente de cerner la notion avec précision.

Il est certes possible de recourir à des définitions officielles, comme celle du Conseil de l'Europe. Selon ce dernier, il y aurait suspicion de secte quand on a affaire à des « organismes qui peuvent avoir des activités illégales dans une mesure qui mérite que l'on s'en préoccupe à un niveau qui est celui de l'organisation des pouvoirs publics », définition assez floue pour permettre toutes les dérives de certaines sectes ayant pignon sur rue et entraver toute action légale possible efficace.

À l'inverse, la définition de la commission d'enquête parlementaire de 1995 paraît exagérément précise : « Sont considérées comme sectes les groupes visant par des manœuvres de déstabilisation psychologique à obtenir de leurs adeptes une allégeance inconditionnelle, une diminution de l'esprit critique, une rupture avec les références communément admises (éthiques, scientifiques, civiques, éducatives), et entraînant des dangers pour les libertés individuelles, la santé, l'éducation, les institutions démocratiques. » Ici, en dépit de la justesse des observations, la définition reste peut-être trop détaillée pour permettre d'agir. Il est toujours possible aux sectes de laisser planer un doute quant au caractère psychologique de la déstabilisation ou quant à l'imprécision de ce qui correspond au « communément admis ».



À tout prendre, la proposition de définition de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (2000) a le mérite de la simplicité synthétique et de renvoyer directement au droit positif, rendant de ce fait l'action juridique pour la défense des victimes plus efficace : « Une secte est une association de structure totalitaire, déclarant ou non des objectifs religieux, dont le comportement porte atteinte aux Droits de l'Homme et à l'équilibre social. »

Loin d'épuiser le sujet, cette définition a le mérite de distinguer l'alibi religieux, parfois invoqué par les idéologues d'une secte, et l'organisation totalitaire, autocratique, aux règles pointilleuses et indiscutables, à la hiérarchie pyramidale, imposant une soumission totale et irrévocable à l'institution. Il est éclairant de noter que tous ces traits correspondent aux premières caractéristiques du totalitarisme politique tel que le définit Hannah Arendt dans *Les Origines du totalitarisme*.

La suite de l'examen ne fera que confirmer l'analogie. D'ailleurs, depuis longtemps, beaucoup de sectes ont quitté les domaines explicites de la religion ou de la philosophie de type traditionnel. Elles se sont choisies de nouveaux dieux ; leur langage, comme on l'a vu au début, est directement emprunté au vocabulaire des sciences, de la psychologie, de la médecine, des sagesses plus ou moins orientales qu'elles détournent de leur contexte. Aujourd'hui, tout semble bon pour trouver des assises crédibles aux doctrines sectaires, y compris l'incantation de l'occulte, la promotion de l'étrange, voire la prophétie la plus suicidaire.

La référence religieuse faisant moins recette, certaines sectes se réclament néanmoins toujours du statut d'Églises pour des raisons fiscales, alors qu'elles n'ont en réalité plus rien à voir avec la moindre dimension métaphysique. Nombre d'entre elles préfèrent se parer de la robe rassurante des sciences humaines. Les sciences de l'éducation ou de la communication, par exemple, ont permis à certains mouvements sectaires de s'avancer masqués derrière les diplômes honorables de leurs représentants. Aussi, sous couvert de formation professionnelle, d'actions professionnalisantes, de stages d'éveil, de nombreux groupes sectaires avancent-ils leurs pions dissimulés derrière les titres universitaires tout à fait officiels, glissant progressivement de disciplines reconnues à des pratiques plus discutables de morphopsychologues, sophrologues, spécialistes de psychiatrie sociale, d'hypnotisme, d'hygiène relationnelle, qui ne visent en apparence que le bonheur, l'équilibre et la santé de leurs membres, en réalité, leur soumission la plus absolue et leur dépendance sans faille aux ordres du maître.

Une autre erreur serait de croire que les sectes nouvelles s'avancent à découvert, affirmant d'emblée leur organisation contraignante, leur buts d'emprise et leur intentions manipulatrices. Si aucun point commun n'est

constatable dans les contenus doctrinaux des diverses sectes qui permette une première approche de définitions, rien de commun non plus dans les stratégies d'approche et d'embrigadement qui sont aussi diverses que subtiles quoique toujours masquées.

Dans la mosaïque des sectes, les mouvements les plus efficaces et les plus puissants financièrement, comme les témoins de Jéhovah ou les scientologues, ont rompu depuis longtemps avec les rites caricaturaux de sociétés secrètes de type initiatique. Trop reconnaissable, le tablier traditionnel cher aux loges maçonniques est largement infiltré par les scientologues, soucieux de prendre en main les structures d'influence existant. L'*Opus Dei* agit à la fois comme société secrète et comme organisation discrète, tirant sa force pour partie de l'habit civil de ses puissants membres, des protections pontificales, de la richesse de ses donateurs et de la sélection sévère de son recrutement très ciblé.

À ce stade de l'examen, quelle définition est-il possible de proposer afin de mieux cerner l'objet de notre propos ? Le terme « secte » désigne, dès l'origine de son emploi religieux ou philosophique, un groupe plus ou moins important de personnes qui font « cession » avec une doctrine plus générale ou plus ancienne. Secte vient du latin *sequor*, « suivre » ; il renvoie à l'ensemble de disciples qui suivent l'interprétation nouvelle et qui apparaissent alors aux gardiens de la tradition comme hérétiques (de *hairésis*, « opinion particulière »). Quant à l'adepte de la nouvelle tendance (de *adep-tus*, « ayant atteint »), c'est celui qui s'intègre (*ad-eo*) au nouveau groupe ; il devient, de ce fait, « sectateur », au sens propre de suiveur de la nouvelle voie, se coupant (*sectio*) de la communauté primitive pour, paradoxalement, marcher à sa tête (*sectatio*).

Jusque-là, rien de bien grave ; toutes les religions, grandes ou petites, naissent et meurent de la sorte, comme les partis politiques ou les organisations caritatives entre autres groupement volontaires humains.

## L'esprit totalitaire

Pourtant, ce détour par l'étymologie offre un double intérêt. Il indique tout d'abord que le phénomène sectaire n'a rien de nouveau. Il correspond, quels que soient le lieu ou l'époque, à une division des hommes en deux groupes : ceux qui ont rejoint la secte, le « bon lot », les élus, et les autres, la foule composée de ceux qui restent en arrière, le commun des mortels qui n'a pas reçu la lumière suffisante pour s'engager dans la bonne voie. À cette dualité externe, correspond en interne une division tout aussi marquée. Au sein de la

secte elle-même, le disciple a le sentiment de suivre une voie singulière, unique, privilégiée, en rupture avec la communauté humaine ordinaire. Ce sentiment d'élection, très clérical dans son essence, est présent dans le cœur de tout nouveau membre d'une secte qui a l'impression soudaine d'être distingué, reconnu. Paradoxalement, ce sentiment subjectif de valorisation correspond à une situation réelle exactement contraire. En effet, en entrant dans la secte, le disciple abdique toute pensée originale, tout esprit critique propre ; il devient le suiveur d'une certitude indiscutable, d'une doctrine reconnue véridique absolument.

Face à lui se tient le maître, c'est-à-dire celui qui détient la vérité. Ce dernier possède la certitude, d'autant plus indubitable que confirmée par l'obstination, l'aveuglement et la haine des autres, la multitude des non-initiés. Sont donc contenues d'emblée dans l'idée de secte deux idées forces, celle d'isolement nécessaire du groupe par rapport à la masse et celle d'obéissance indiscutable aux ordres du guide, du chef spirituel fondateur du mouvement. On comprend alors que les sectes soient conduites à ériger en principes le goût du secret et qu'elles conduisent progressivement maîtres et adeptes vers l'isolement. Toute secte implique un repli identitaire, contraire à l'idée de laïcité, qui conduit proprement au « sectarisme », c'est-à-dire au refus radical de toute opinion différente de celle reconnue valide. Le prosélytisme sectaire, comme l'endive, a besoin d'obscurité pour prospérer.

Plus que la vénération du leader, présente dans toute religion comme dans toute formation politique, y compris les plus ouvertes, c'est l'asservissement des sujets aux ordres du gourou qui fait ici problème et marque le sens moderne du terme « secte ». En effet, le pouvoir absolu de ce dernier finit par s'exercer dans tous les domaines de l'existence des adeptes. Pour eux, il n'y a plus de domaine privé, réservé ; ils doivent la plus grande transparence. Autrement dit, le pouvoir du chef de secte est totalitaire ; il peut tout, s'exerce sur tout et n'a aucune limite. De récents exemples (OTS, Waco, sectes apocalyptiques de tous ordres, etc.) montrent que ce pouvoir peut aller jusqu'à exiger le suicide des adeptes.

De même, ce n'est pas le statut éventuellement divinisé du leader qui est en cause. Bien des religions ont une conception suprahumaine de leurs chefs ou de leurs prophètes. Dans le cas des sectes, c'est l'obsession de rituels secrets réservés à une élite qui fait problème. Hors du champ de la transcendance, la distance, le secret, l'interdiction de comprendre au-delà de la limite autorisée reste la règle absolue pour le disciple. Dans cette optique, c'est la liberté de penser qui se voit remise en question. Le dogme devient dogmatisme, la foi se mue en fanatisme.

Enfin, contrairement aux groupes politiques ou aux religions qui conservent, au bout de leur quête, un rôle d'action intégrative au corps social dans son ensemble, les sectes visent à isoler leurs membres de la collectivité. Famille, amis, relations antérieures apparaissent comme autant d'obstacles à la volonté d'emprise affective, intellectuelle et morale de l'idéologie sectaire. Quant au monde du travail, il n'offre d'intérêt pour la secte que pour autant qu'il permet l'infiltration d'un domaine porteur de pouvoir futur pour la secte elle-même.

On voit alors que ce qui permet de caractériser une secte ou un groupement dérivant vers l'organisation sectaire n'est pas de l'ordre du contenu, ni même de la volonté d'influencer autrui (présent dans l'action éducative, politique, commerciale, médicale, etc.), la dérive sectaire apparaissant dès que le mode de fonctionnement interne du groupe, explicitement ou non, essentiellement dualiste, vise à ôter aux membres dominés toute velléité de pensée personnelle ainsi que toute initiative propre. Au-delà de la séduction ou de la persuasion, Jean-Marie Abgrall (1996) parle d'état d'assuétude, de dépendance totale comme de la visée ultime sectaire pour le disciple, c'est-à-dire l'exact contraire de la libération consolatrice affichée au départ.

## La lutte institutionnelle

L'Éducation nationale, suite à la loi du 12 juin 2001 tendant déjà à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires, c'est-à-dire « des organisations poursuivant des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter le sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités », estime à juste titre avoir un devoir de vigilance particulier en raison de la vulnérabilité des jeunes qui lui sont confiés. Aussi, son *Bulletin officiel (B.O.)* n° 23 du 6 juin 2002 insiste-t-il sur l'urgence de la mise en place d'un dispositif de lutte contre les sectes au sein de l'École. Le texte rappelle qu'il appartient à tous de veiller à ce que l'École ne soit pas un terrain de prosélytisme pour les organisations à caractère sectaire. Il appartient aussi à tous de s'assurer qu'aucun enfant n'est privé du droit à une éducation insérant à la vie sociale par l'exercice de la citoyenneté critique.

Le texte insiste aussi auprès des enseignants sur le devoir de respect de la liberté de conscience de chacun, l'obligation de neutralité vis-à-vis de leurs propres convictions comme de celles de leurs élèves, y compris dans les établissements privés hors contrat ou au sein des familles isolées, le devoir

d'alerter les services compétents lorsqu'une situation de danger apparaît du fait des agissements d'une organisation suspecte.

Contrairement aux critiques qui lui ont été adressées (les principales restant celle de déclencher une chasse aux sorcières et de nier la liberté de conscience), le texte est conscient qu'il n'est pas toujours facile de distinguer entre les phénomènes sectaires qui doivent être combattus et l'exercice normal de la liberté de culte, de conscience ou d'association qui doit être protégé. Pour cette raison précise, le texte prévoit un « dispositif de vigilance » qui s'étend de l'inspection générale aux cellules départementales en passant par le niveau académique et celui des missions interministérielles spécialisées. La décision ne manque ni de courage ni de mérite car une forte pression des *lobbies* sectaires tente de freiner les initiatives qui cherchent à empêcher leur action sur l'enfance et la jeunesse.

Pourtant, au-delà de cette réaction officielle à l'urgence, c'est à chacun de développer en soi et pour les autres, dans tous les actes ordinaires de l'éducation comme au quotidien le plus banal, cette faculté personnelle d'examiner, en vue de porter sur les faits ou les idées, d'où qu'elles viennent, un jugement d'appréciation. Contre la peur de penser, la faiblesse, la suggestion, les arguments d'autorité, les pressions externes ou internes des préjugés, un esprit véritablement critique s'efforce d'examiner librement toutes les assertions, y compris les siennes propres. Comment les élèves y parviendraient-ils si les maîtres se montrent frileux ou réticents ?

À l'inverse de l'autorité absolue de l'opinion sectaire, du goût du secret de son fonctionnement, de l'unanimité interne de sa portée, l'esprit critique examine publiquement, contradictoirement, sans se fier ni à la loi du nombre (un seul peut avoir raison contre tous), ni à la force des opinions régnautes. Comme l'écrit Michel Tozzi (« L'esprit critique », *Cahiers pédagogiques*, n° 386, septembre 2000), l'esprit critique « est sceptique, plutôt désireux que possession du savoir... Il est volontiers épistémologiquement vigilant, éthiquement communicationnel, théologiquement exégète, démocratiquement contestataire, politiquement dissident ». Il correspond alors à rien d'autre qu'à l'objectif, plus que jamais actuel, de la classe de philosophie traditionnelle de terminale.

## Conclusion

Si, du point de vue de l'organisation, il n'est pas toujours évident de repérer une secte et de la distinguer d'un groupe ne présentant pas de danger pour les enfants, voire de percevoir les premiers signes de dérive sectaire d'une organisation en apparence non dangereuse, en revanche, du point de vue moral, les deux démarches intellectuelles, les deux formes d'esprit s'opposent radi-

calement. Le texte du *B.O.* cité plus haut (pp. 1563-1565) a donc raison d'insister sur le rôle premier et fondamental de l'école dans la formation de l'esprit critique des élèves, lequel, comme le notait déjà Kant, n'a rien à voir avec l'esprit de critique, toujours sectaire au contraire puisque non réfléchi et par suite dogmatique.

Aussi convient-il de toujours prendre garde à éviter de confondre les organisations qui laissent à leurs membres une part de liberté critique, y compris jusque dans l'examen de la doctrine, avec les organisations totalitaires coercitives en tout domaine et pour toute chose qui n'abandonnent à leurs membres aucune parcelle de vie privée ou de pensée personnelle.

Qu'elles soient laïques, religieuses ou idéologiquement floues n'y change rien, les premières invitent leurs fidèles à s'engager, ce qui ne signifie pas abdiquer. On peut s'engager en restant ouvert au monde, à ses valeurs conflictuelles, avec un calcul lucide sur les risques et à partir d'approches intellectuelles multiples, voire contradictoires. Les secondes visent à la constitution d'un groupe fermé, allant jusqu'à diaboliser les autres, remplaçant l'entraide interhumaine par le service exclusif du gourou ou du groupe étroit qui le représente.

Face au droit de ne pas être d'accord, de critiquer, qui sont signes de véritable loyauté, s'affirment dans les sectes l'interdit de toute objection, la diabolisation des autres formes d'interprétation du monde. À la loyauté envers des idées, toujours critique, répond la soumission inconditionnelle à la hiérarchie pyramidale de la secte. Au « sujet » de la philosophie humaniste répond l'« individu » anonyme et interchangeable des doctrines totalitaires.

Si la foi lucide, y compris la croyance religieuse ou son contraire athée, relève toujours de choix personnels réfléchis, impliquant, de ce simple fait, une invitation à la tolérance d'autres cultes, le phénomène sectaire conduit en revanche au fanatisme dans la mesure où l'idolâtrie du gourou, la réduction de la pensée au groupe et du sentiment à l'incantation, conduisent à exclure les autres croyances. Le sectarisme reste viscéralement antipluraliste.

Enfin, et peut-être surtout, une secte de laisse jamais à ses victimes la possibilité d'accéder aux vraies finalités de son fonctionnement, principalement financier, pas plus qu'elle n'accepte de reconnaître la réversibilité possible d'un engagement dans ses rangs. Un groupe ouvert, en revanche, organise la transparence de ses comptes, obligation légale en démocratie, et ne saurait qu'accepter l'éloignement toujours possible de membres en désaccord.

## Bibliographie

ABGRALL Jean-Marie (1996), *La Mécanique des sectes*, Paris, Payot.

- ARENDET Hannah (1972), *Le Système totalitaire*, Paris, Seuil (1<sup>re</sup> édition allemande : 1951).
- C.C.M.M., Centre Roger-Ikor (1995), *Les Sectes : état d'urgence*, Paris, Albin Michel.
- C.C.M.M., Centre Roger-Ikor (1998), *La Loi vous protège, servez-vous de la loi*, Paris, CCMM.
- CHAMPION Françoise et COHEN Martin (1999), *Sectes et démocratie*, Paris, Seuil.
- COTTA Jacques et MARTINI Pascal (1992), *Dans le secret des sectes*, Paris, Flammarion.
- DROGOU Annick et le Centre Roger-Ikor (1998), *LeDico des sectes*, Paris, Milan.
- EL MOUNTACIR Hayat (1994), *Les Enfants des sectes*, Paris, Fayard.
- FLAUBERT Serge (1993), *Une secte au cœur de la République : les réseaux français de l'Église de scientologie*, Paris, Calmann-Lévy.
- FILAIRE Bernard (1993), *Le Grand Décervelage*, Paris, Plon.
- FILAIRE Bernard (1994), *Les Sectes*, Paris, Flammarion.
- GUINDON Ken (1990), *Les Témoins de Jéhovah, l'envers du décor*, Paris, Téqui.
- M.G.E.N. (2002), *Les Sectes, sachez les reconnaître*, Paris, MGEN.
- MILGRAM Stanley (1990), *Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy.
- PASQUINI Xavier (1993), *Les Sectes*, Paris, Grancher.
- RENAN Ernest (1984), *Marc Aurèle ou la fin du Monde antique*, Paris, LGF (1<sup>re</sup> édition : 1882).
- VERNETTE Jean (1993), *Les Sectes*, Paris, PUF.
- VIVIEN Alain (1985), *Les Sectes en France*, Paris, La Documentation française.
- VUARNET Jean (1996), *Lettre à ceux qui ont tué ma femme et mon fils*, Paris, Fixot.
- WEBER Max (1985), *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, suivie de *Les Sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*, Paris, Presses Pocket, collection « Agora » (1<sup>re</sup> édition allemande : 1905).

## Deux adresses pour s'informer

- Unadfi (Union nationale des associations de défense de la famille et de l'individu), 130 rue de Clignancourt, 75 018 Paris (tél. : 01 44 92 30 14).
- CCMM (Centre contre les manipulations mentales), 15 rue Dumas, 75 011 Paris (tél. : 01 44 64 02 40).